Monsieur François BRAUN
Ministre des solidarités et de la santé

Madame Marie DAUDE
Directrice générale de l'Offre de Soins

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Ministre,
Madame la Directrice,

Nous avons l'honneur de déposer auprès de vous un préavis de grève national des soins urgents et non urgents, appelant à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des praticiens hospitaliers titulaires et non titulaires, du mercredi 1 décembre 2022 à 8 heures au jeudi 2 2022 à 18h30 heures. Ce mouvement est conforme au 3e alinéa de l'art. 3 de la loi n° 63-777 du 31 juillet 1963 relative à certaines modalités de la grève dans les services publics.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des biologistes médicaux et internes en biologie médicale exerçants dans les établissements publics de santé et les établissements de santé privés d'intérêts collectifs

Nous exprimons notre soutien à nos confrères libéraux et à leurs les propositions d'économie par des actions de maitrise médicalisée des prescriptions et notre opposition à cette une mesure qui s'inscrit dans politique comptable déconnectée des enjeux de santé publique.
Nous rappelons que cette mesure aura un impact sur les laboratoires hospitaliers qui participent à l'activité ambulatoire de biologie

Nous demandons également l'ouverture de travaux :

- Sur le financement et la valorisation des activités hospitalières de biologie médicale
- Et l'attractivité des carrières hospitalières en biologie médicale

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements visés par la législation précitée, afin de les rendre au respect du droit de grève.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et Madame la directrice, l'expression de notre haute considération

Dr Lionel BARAND
Président des Biologistes Médicaux

Dr Eric GUIHENEUF
Vice-président des Biologistes Médicaux